

Formation voile : Module 5

"Ancien BPPV"

Organisé par

MARE NICEA

E-mail : marenicea06@aol.com

17 Bd Carnot 06300 Nice

Tel/Fax : 0493261142

Session : du 11 Février 2008 au 11 avril 2008

Examen 14,15,16 avril 2008



MARE NICEA

JOYCE CHICHE

17, Bd Carnot - 06300 Nice

☎ / Fax : 04.93.26.11.42. / 06.60.94.51.47.

Siret : N° 422 935 312 00013

N° d'agrément : 93 060618506

Code organisme Conseil Régional : 9920030750

Marenicea06@aol.com

FORMATION VOILE

Une Formation MODULE 5 (ancien BBPV) aura lieu à Nice

Du 11 février au 11 Avril 2008

Conditions d'admission :

Avoir acquis le module 1, 2, 3 du brevet de capitaine 200

Dossiers à retirer auprès de Mare Nicéa

Nice le 24 octobre 2007

Joyce Chiche



MARE NICEA

JOYCE CHICHE

17, Bd Carnot - 06300 Nice

☎ / Fax : 04.93.26.11.42. / 06.60.94.51.47.

Siret : N° 422 935 312 00013

N° d'agrément : 93 060618506

Code organisme Conseil Régional : 9920030750

e-mail : marenicea06@aol.com

BREVET de CAPITAINE 200 VOILE

Référence de la formation:

Formation dite : « Module 5 » du Capitaine 200 Voile (Patron Plaisance Voile)
Arrêté du 25 avril 2005 relatif aux conditions de formation et de délivrance du brevet de capitaine 200 voile

Condition d'accès à la formation :

Pour être admis en formation du module 5, le candidat doit :

- Avoir été admis à l'examen pour l'obtention du brevet de capitaine 200 ou avoir suivi avec succès la formation au module 1 de la formation de capitaine 200 et avoir satisfait aux épreuves du module 2 de la formation de capitaine 200
- avoir été admis à subir les épreuves d'un test de sélection
- avoir satisfait aux épreuves de ce test.

Sélection :

La sélection pour l'admission au module 5 se compose :

- d'un test constitué de quatre épreuves théoriques
- d'une épreuve pratique effectuée à bord d'un navire à voile.

Programme et définition des épreuves du test :

Epreuves Théoriques notée chacune sur 20 :

- Notion d'anglais : l'évaluation consistera en un QCM reposant sur le niveau de compétence en anglais, pour un élève de la classe de 3^{ème} des Collèges
- Expression française et connaissance du milieu maritime : l'évaluation consistera en une narration (de 20/30 lignes) portant sur un incident courant de navigation (panne de moteur, avarie par gros temps, filin dans l'hélice, début d'incendie...)
- Un problème de navigation sur carte
- Projet professionnel maritimes : l'évaluation consistera en un entretien sur le projet professionnel.

Epreuves Pratiques :

Cette épreuve pratiquée en équipage à bord d'un voilier permet d'évaluer les capacités physiques et les acquis pratiques d'un candidat en qualité de chef de bord d'un navire de plaisance.

Elle se repose sur 5 critères :

- Critère n° 1 : se déplacer à bord en toute sécurité en tenant compte de la météo, de la gîte, de l'amure, du brassage des bômes et tangon, de la position des passagers, etc... ;
- Critère n°2 : envoyer les voiles seul en fonction des conditions de vent ou organiser l'envoi des voiles par l'équipage ; régler les voiles convenablement en fonction de l'allure ;
- Critère n°3 : trouver ses repères sur le plan d'eau : vent, connaissance des allures, positionnement à vue par rapport à des amers côtiers reconnus sur la carte ;
- Critère n°4 : tenir un cap imposé sous différentes allures et notamment au près ; gérer le navire : choix d'une option de route....
- Critère n°5 : virer de bord et arrêter le navire sous voile (principe du repêchage d'un objet tombé à la mer) ; préparation et exécution de manœuvres d'appareillage et/ou d'accostage au moteur.